



Département du Bas-Rhin  
COMMUNE DE KINTZHEIM – 67600

## Procès-Verbal de la délibération du Conseil Municipal

Séance ordinaire du **24 mai 2016** – 20 h – Salle de réunion de la Mairie

Date de convocation : 17 mai 2016  
Membres en fonction : 19  
Membres présents : 15  
Sous la présidence de : M. Francis WEYH – Maire

Membres présents : MM. et Mmes Francis WEYH, Eddy BROXER, Maurice SUTTERLITTI, Jean-Claude HERRMANN, Anny SCHREIBER, Michèle KRUMB, Béatrice JEANJACQUOT Éliane KLEIN, Christian DANTZ, Thierry DECK, Delphine KOEPF, Roger WERRA, Christian SCHLEIFER, Nathalie SCHULTZ, Rémy BOLTZ

Absent(s) excusé(s) : Mme Chantal BLUMBERGER, qui a donné procuration à M. Eddy BROXER  
M. Eddy SPORER, qui a donné procuration à M. SUTTERLITTI  
Mme Isabelle RENTZ-LE MERLE, qui a donné procuration à M. le Maire  
Mme Fabienne OBERLE, qui a donné procuration à M. Christian SCHLEIFER

Monsieur le Maire adresse ses salutations cordiales aux Élus, aux concitoyens présents dans la Salle ainsi qu'à M. ROUBY, Architecte.

Les dossiers de l'ordre du jour ont été analysés en municipalité et présentés en deux réunions de Commissions regroupées, mardi 10 mai 2016, le projet d'aménagement extérieur de la Salle des Fêtes, en présence de l'Architecte Alain STEINMETZ et mercredi 18 mai 2016, le programme de rénovation totale de la Rue des Africains en présence du Directeur ERDF M. Philippe GEOFFROY et de la Maîtrise d'œuvre, Messieurs LEBEL et PIERRAT.

Suite à la baisse importante des dotations de l'État et suite à la montée en puissance des prélèvements du FPIC - prélèvements insupportables, fissurant l'économie rurale, les investissements, les rénovations, les modernisations.

Nous nous associons à la prise de position de l'AMF exprimée dans le Communiqué de presse du 28 avril 2016 : « Baisse des dotations : le bloc communal unanime appelle à l'arrêt de toute nouvelle ponction en 2017 ». Document transmis aux membres du Conseil Municipal.

Nous sommes solidaires de la lettre adressée au Préfet de la Région ACAL par le Président de la Communauté de Communes de Sélestat en date du 11 mai 2015. Dans la grille de nouvelle répartition 2016, Kintzheim reverserait non pas 24 149€ mais 32 424€. Ces reversements injustes pénalisent les actants économiques et touristiques dynamiques, qui évitent à la France le déclin.

Les ponctions :

En 2012	2 697 €
En 2013	7 423 €
En 2014	13 536 €
En 2015	18 836 €
En 2016	32 424 €

Ça ne peut continuer

(exemple : la somme 2016 représente le coût de la rénovation de l'église façade Est).

En conclusion, M. le Maire salue la mémoire de M. Pierre BLUMBERGER et s'associe au deuil des familles. Ainsi disparaît le quatrième témoin du fascicule « Un certain 30 novembre ».

\*\*\*

## 1. APPROBATION DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 22 MARS 2016 ET NOMINATION D'UN SECRÉTAIRE DE SÉANCE

Vu les articles L2541-6 et L2541-7 du Code Général des Collectivités Territoriales portant sur la nomination d'un ou plusieurs membres pour remplir la fonction de secrétaire, Eddy BROXER est désigné secrétaire de séance et Valérie MAILLET-STEINMANN, secrétaire administrative.

Cette dernière donne lecture du procès-verbal de la séance du 22 mars 2016 qui est adopté à l'unanimité après la prise en compte de l'observation de M. Thierry DECK qui précise qu'au point « 2f) FINANCES - Demande d'admission en non-valeur », il n'a voté contre que concernant l'admission en non-valeur du titre n°1 de 2012 relatif à un achat de bois.

M. le Maire précise que les compte-rendus tentent de retranscrire au mieux les interventions des uns et des autres lors des séances. Il demande aux membres du Conseil Municipal leur indulgence si telle formulation ne correspond pas stucto sensu aux propos émis et demande la poursuite d'un travail constructif en commun.

*Le procès-verbal de la séance du 09 février 2016 est adopté à l'unanimité*

## 2. TRAVAUX

### a) Construction de la Maison de la Jeunesse et des Sports -

#### Approbation de l'A.P.D -

#### Autorisation de lancement de la consultation en vue de la dévolution des travaux.

Par délibération en date du 22 mars 2016, le Conseil Municipal a approuvé la construction de la Maison de la Jeunesse et des Sports. Le Cabinet d'architecte ROUBY-HEMMERLE retenu pour la maîtrise d'œuvre le 16 juin 2015 travaille depuis sur le projet.

Après un avant-projet sommaire et un recadrage des priorités de la Commune en liaison avec le Comité de pilotage, le dossier A.P.D a été présenté au Comité de pilotage le 20 avril 2016. Il fige à 95% le projet et le budget de l'opération.

Le projet à l'origine a évolué dans son estimation financière, laquelle a été validée par la Commission thématique précitée. La principale évolution consiste en la réalisation du bâtiment sur un seul niveau de plein pied dans le but de l'insérer au maximum dans son relief.

Estimation totale A.P.D : 1 224 818 € HT

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- APPROUVE l'A.P.D tel que présenté,

- **INSCRIT** les crédits nécessaires à la réalisation du projet tel que ci-dessus présenté,
- **ATTEND** la subvention de l'État par la DETR indispensable pour un programme d'envergure intercommunale voire interdépartementale,
- **AUTORISE M. le Maire** à déposer la demande de permis de construire pour le projet et à signer toutes les pièces y relatives,
- **AUTORISE M. le Maire** à engager la procédure de dévolution des travaux et à signer toutes pièces y afférentes,
- **RESTE** dans l'attente de la part de l'Architecte de l'analyse des coûts de fonctionnement de la structure,
- **DIT** que les règles de fonctionnement du bâtiment seront à écrire et à définir avec les Associations pour lesquelles il sera mis à disposition.

**b) Travaux d'aménagement de la Rue des Africains -**

**Approbation de l'A.P.D -**

**Autorisation de lancement de la consultation en vue de la dévolution des travaux.**

Au Budget 2016 a été validé le projet d'aménagement de la Rue des Africains depuis la Rue de la Légion - Rue du Stade jusqu'à la Rue des Roses.

Les Bureaux d'études, OTE Ingénierie et LMS Ingénierie, retenus pour la maîtrise d'œuvre le 09 février 2016 ainsi qu'ERDF pour la partie électrique (hors génie civil) travaillent depuis sur le projet.

Après un avant-projet sommaire et une décision d'extension du projet d'enfouissement des réseaux électriques jusque dans la Rue du Dreispitz (avec dans cette rue une réfection à l'identique de la voirie au droit des tranchées).

Estimation totale A.P.D : 468 111,90 € HT

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- **APPROUVE** l'A.P.D tel que présenté,
- **INSCRIT** les crédits nécessaires à la réalisation du projet tel que ci-dessus présenté,
- **ATTEND** le soutien Qualité-Environnement ERDF/Communauté de Communes, article 8,
- **AUTORISE M. le Maire** à engager la procédure de dévolution des travaux et à signer toutes pièces y afférentes.

**c) Travaux d'extension du Columbarium -**

**Approbation de l'A.P.D -**

**Autorisation de lancement de la consultation en vue de la dévolution des travaux**

Au Budget 2016 a été validé le projet d'extension du columbarium.

Le Bureau d'études, OTE Ingénierie, retenu pour la maîtrise d'œuvre le 21 mars 2016 travaille depuis sur le projet.

Après réflexions, il a été décidé de finaliser l'opération plutôt que de réaliser une tranche supplémentaire en 2016. Ainsi le columbarium existant sera reproduit deux fois à l'identique, soit un ajout de 24 cases supplémentaires. Il y sera ajouté un système d'assainissement afin de drainer les eaux dans le secteur.

Estimation totale A.P.D : 107 324,10 € TTC

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- **APPROUVE** l'A.P.D tel que présenté,
- **INSCRIT** les crédits nécessaires à la réalisation du projet tel que ci-dessus présenté,
- **AUTORISE** M. le Maire à engager la procédure de dévolution des travaux et à signer toutes pièces y afférentes,
- **SOLLICITE** la participation de la Région au titre du Plan Régional de soutien à l'investissement des Communes de moins de 2500 habitants.

**d) Travaux de réaménagement des espaces extérieurs de la Salle des fêtes -  
Autorisation de lancement de la consultation en vue de la dévolution des travaux -  
Demande de subvention au titre du plan régional 2016 de soutien à l'investissement**

Au Budget 2016 a été validé le projet de réaménagement des espaces extérieurs de la Salle des fêtes, pour rester en phase avec le Contrat de Territoire 2015-2017, organiser l'espace en incluant les normes d'accessibilité,

Le Cabinet d'architecte Alain STEINMETZ retenu pour la maîtrise d'œuvre le 21 mars 2016 travaille depuis sur le projet.

Le projet vise à rationaliser l'ensemble et à soigner la partie avant de la Salle, située sur la Route des Vins par un pavage de pierres concassées de granit rose et à l'arrière par la pose d'une structure terrasse bois. L'ensemble sera complété par un dispositif de deux bornes de recharge électrique au niveau du transformateur existant, d'un espace de vidange pour bus, de parking vélos tout en préservant plusieurs espaces engazonnés.

Estimation totale A.P.D : 190 080,00 € TTC

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- **VU** l'état dégradé et non organisé de l'espace actuel,
- **APPROUVE** l'A.P.D tel que présenté,
- **INSCRIT** les crédits nécessaires à la réalisation du projet tel que ci-dessus présenté,
- **AUTORISE** M. le Maire à engager la procédure de dévolution des travaux et à signer toutes pièces y afférentes,
- **SOLLICITE** la participation de la Région au titre du Plan Régional de soutien à l'investissement des Communes de moins de 2500 habitants.

M. Christian SCHLEIFER demande s'il n'est pas envisagé d'harmoniser les futurs travaux avec un aménagement côté Ouest de l'entrée Nord.

Des embellissements ont d'ores et déjà été réalisés par la création des places d'un parking vert alvéolé et par des travaux de finition du muret en grès à l'entrée du Village. Reste à réfléchir au devenir urbanistique de la parcelle située en face de la Salle des fêtes et appartenant à un particulier.

M. Christian SCHLEIFER soulève également le problème des horaires des différentes réunions souvent programmées à 17h et qui ne permettent pas aux personnes en activité à y assister. Il en sera tenu compte dans le planning des réunions à venir.

### 3. FINANCES

#### Révision des tarifs de location de la Salle des Fêtes et de la Salle Harmonie

Il est proposé au Conseil Municipal de réajuster les différents tarifs de location des deux Salles communales non augmentés depuis 2013.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- **FIXE** comme suit les nouveaux tarifs applicables au 1<sup>er</sup> juillet 2016,
- **DIT** qu'un courrier sera fait aux personnes ayant déjà réservé l'une ou l'autre salle pour 2016 avec la notification des nouveaux tarifs et l'option de maintenir ou renoncer à la location au vu des nouvelles conditions.

SALLE DES FÊTES	Kintzheim	Tarif au 01/07/2016	Extérieur	Tarif au 01/07/2016
Associations	200 €	225 €	300 €	350 €
Personnes à but non lucratif ou intérêt général	250 €	275 €	400 €	450 €
Personnes à but lucratifs	600 €	625 €	600 €	650 €
Location vaisselle	50 €	50 €	60 €	60 €
Location friteuse	25 €	25 €	25 €	30 €
Location casseroles	15 €	15 €	15 €	20 €
Cauton réservation salle	350 €	350 €	550 €	550 €
Cauton sono	1000 €	1000 €	1000 €	1000 €
Cauton lecteur CD, micro supplémentaire	100 €	100 €	100 €	100 €
Location sono avec 1 micro	150 €	150 €	150 €	150 €
Location lecteur CD	25 €	25 €	25 €	25 €

SALLE HARMONIE	Kintzheim	Tarif au 01/07/2016	Extérieur	Tarif au 01/07/2016
Associations	100 €	125 €	175 €	200 €
Personnes à but non lucratif ou intérêt général	175 €	200 €	325 €	350 €
Personnes à but lucratifs	375 €	400 €	375 €	400 €
Location vaisselle	25 €	25 €	25 €	25 €
Cauton réservation salle	300 €	300 €	500 €	500 €

### 4. URBANISME

#### Projet de réorganisation foncière Rue Tiergarten

M. le Maire présente au Conseil Municipal le projet de réorganisation foncière des parcelles cadastrée section 6 n°171 et n°174.

La parcelle n°171 appartient à la Commune et la parcelle n°174 à la famille DAVID. Afin d'offrir un terrain de construction aux deux parties et suite à entente, la Commune disposant désormais d'une parcelle de 4a08 et M. et Mme DAVID d'une parcelle de 5a05.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- **ACCEPTÉ** le principe du remembrement amiable susvisé,
- **CHARGE** Maîtres NUSS et MOREAU, Notaires à Châtenois, de la transaction,
- **DIT** que les frais notariés seront partagés entre les deux parties,
- **AUTORISE** M. le Maire à signer l'acte et toutes les pièces y relatives.

## 5. PERSONNEL

### a) Autorisation d'engagement d'agents contractuels

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- **AUTORISE** l'engagement d'agents contractuels à temps complet ou à temps non complet, pour assurer le remplacement temporaire de fonctionnaires ou d'agents contractuels autorisés à exercer leurs fonctions à temps partiel ou indisponibles en raison d'un congé annuel, d'un congé de maladie, de grave ou de longue maladie, d'un congé de longue durée, d'un congé de maternité ou pour adoption, d'un congé parental ou d'un congé de présence parentale, d'un congé de solidarité familiale ou de l'accomplissement du service civil ou national, du rappel ou du maintien sous les drapeaux ou de leur participation à des activités dans le cadre des réserves opérationnelle, de sécurité civile ou sanitaire ou en raison de tout autre congé régulièrement octroyé en application des dispositions réglementaires applicables aux agents contractuels de la fonction publique territoriale

Les contrats établis sur le fondement du premier alinéa sont conclus pour une durée déterminée et renouvelés, par décision expresse, dans la limite de la durée de l'absence du fonctionnaire ou de l'agent contractuel à remplacer. Ils peuvent prendre effet avant le départ de cet agent.

La durée hebdomadaire de service est fixée à la durée hebdomadaire de service du titulaire remplacé.

L'acte d'engagement sera établi sur les bases de l'application de l'article 3-1 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale.

Les crédits nécessaires seront inscrits au budget.

### b) Recrutement d'agents saisonniers

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

**Considérant** le surcroît occasionnel d'activités durant la période estivale

- **DECIDE** la création de deux postes d'adjoint technique de 2<sup>ème</sup> classe non titulaire à mi-temps pour le mois de juillet 2016 et deux postes similaires pour le mois d'août 2016.
- **DIT** que les contrats seront élaborés en application de l'article 3 alinéa 2 de la loi du 26/01/1984 portant statut de la fonction publique territoriale,
- **AUTORISE** M. le Maire à signer les contrats correspondants.

### c) Adhésion au groupement de commandes pour la réalisation d'un diagnostic des risques psychosociaux

**VU** l'article L4121-1 du Code du Travail concernant les obligations de l'employeur d'assurer la sécurité et de protéger la santé physique et mentale des travailleurs,

**VU** le décret n°85-603 du 10 juin 1985 relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la médecine professionnelle et préventive dans la Fonction Publique Territoriale,

- VU l'accord du 20 novembre 2009 sur la santé et la sécurité au travail dans la fonction publique,
- VU l'accord-cadre du 22 octobre 2013 relatif à la prévention des risques psychosociaux dans la fonction publique,
- VU la circulaire ministérielle du 25 juillet 2014 relative à la mise en œuvre de l'accord-cadre du 22 octobre 2013 dans la fonction publique territoriale,
- VU l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux Marchés Publics,
- VU le décret n°2016-360 du 37 mars 2016 relatif aux Marchés Publics,
- VU la délibération du Conseil d'Administration du Centre de Gestion du Bas-Rhin en date du 30 mars 2016,

**Considérant** que la réalisation d'un diagnostic des risques psychosociaux est une obligation pour les Collectivités territoriales,

**Considérant** que dans le cadre de sa mission d'assistance aux Collectivités et Établissements Publics affiliés dans le domaine de la prévention en hygiène et sécurité du travail, le Centre de Gestion du Bas-Rhin a proposé une intervention pour l'accompagnement des Collectivités et Établissements affiliés dans la réalisation du diagnostic des risques psychosociaux et leur consignation dans le document unique,

**Considérant** que pour aboutir à des effets d'économie d'échelle, une mutualisation des procédures de passation des marchés et une garantie de même niveau de prestation pour l'ensemble des Collectivités affiliées au Centre de Gestion du Bas-Rhin désirant réaliser un diagnostic des risques psychosociaux, la formule du groupement de commandes serait la plus adaptée,

**Considérant** la proposition de M. le Maire en vue de la réalisation d'un diagnostic des risques psychosociaux et après avoir pris connaissance de la convention constitutive du groupement de commandes relative au marché unique de prestations de réalisation d'un diagnostic des risques psychosociaux, arrêtée et proposée par le Conseil d'Administration du Centre de Gestion du Bas-Rhin,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- **AUTORISE** M. le Maire à signer l'avenant d'adhésion à la convention constitutive du groupement de commandes dont les dispositions sont les suivantes :
  - Le Centre de Gestion du Bas-Rhin sera coordonnateur du groupement et chargé de procéder dans le respect des règles de la commande publique, à l'organisation de l'ensemble des opérations de sélection d'un prestataire,
  - La commission d'appel d'offres compétente pour retenir le prestataire sera celle du Centre de Gestion du Bas-Rhin,
  - Le Centre de Gestion du Bas-Rhin signera le marché, le notifiera et l'exécutera au nom de l'ensemble des membres du groupement, chaque membre du groupement s'engageant, dans la convention, à exécuter ses obligations à hauteur de ses besoins propres, tels qu'il les a préalablement déterminés dans l'avenant d'adhésion.
- **PRECISE** que les crédits nécessaires à la réalisation du diagnostic des risques psychosociaux de la Collectivité seront prévus au Budget primitif.

**Adopté à l'unanimité**

## **6. COMMUNAUTE DE COMMUNES DE SELESTAT ET ENVIRONS**

### **Statuts - Modification de la compétence jeunesse**

Depuis sa création en 1995, la Communauté de Communes (CCS) est dotée de la compétence « solidarité dans la communauté de vie » : études et actions en faveur de la petite enfance, des enfants, des adolescents et soutien à la vie associative ».

Par délibération en date du 4 juillet 2005, le conseil de la CCS a défini l'intérêt communautaire de ses compétences. Dans ce cadre, il a décidé de modifier une partie des statuts et de définir la compétence jeunesse comme suit : « Animation socio-éducative : coordination du projet territorial pour la jeunesse, organisation d'animations permanentes et d'animations vacances pour l'ensemble du territoire intercommunal ».

Or, le transfert de cette compétence n'a pas été accompagné du transfert des moyens humains en charge de l'exercice de cette compétence. La CCS s'est dotée des ressources humaines pour mener à bien les missions concernées et une partie de la compétence est demeurée assurée conjointement par la Ville de Sélestat et la CCS.

Cette dernière a en effet conservé un service jeunesse dont l'action est déclinée en deux grands pôles :

- Un pôle éducation qui comprend le Conseil Municipal des enfants, le Contrat Local d'Accompagnement à la scolarité (CLAS) et le volet parentalité,
- Un pôle prévention dont l'action englobe les aspects sociaux et de prévention de la délinquance.

Ces axes de travail se traduisent par l'organisation d'animations pendant les vacances, d'animations en dehors des vacances, de permanences dans les établissements scolaires, d'aide à la création d'associations et de soutien pour des dispositifs d'aide financière (bourse d'aide à la pratique sportive et culturelle par exemple).

La plupart de ces aspects guident également le projet d'animation jeunesse du territoire mené par la CCS. Aussi, le rapport de mutualisation des services adopté en septembre 2015 conclut à une logique de rapprochement des équipes et des projets pour mettre fin à une particularité du transfert de compétence et à un éclatement d'une mission qui doit, dans un souci de service public harmonisé, cohérent et efficace, ne relever que d'une seule unité responsable.

Le rapport de mutualisation rappelle également que ce rapprochement doit permettre d'assurer à un enfant du territoire, de son plus jeune âge jusqu'à l'âge adulte, un parcours réfléchi et évolutif lui permettant, étape après étape, d'assimiler les valeurs les règles et les fonctionnement du mieux vivre ensemble et de l'orienter au mieux vers telle ou telle forme de soutien ou d'aide afin d'éviter les dérives possibles, préjudiciables pour l'enfant lui-même et pour la société.

En vertu du principe de spécialité, l'exercice de ses compétences par un EPCI est limité à celles qui lui sont expressément attribuées par la loi et ses statuts. Il ne peut donc se livrer à des activités excédant le cadre de ses compétences.

Aussi, la CCS a redéfini sa compétence en matière de jeunesse afin d'intégrer les dimensions d'éducation et de prévention qui doivent être attachées à l'exercice plein et entier de cette compétence.

La CCS a ainsi modifié, par délibération du 21 mars 2016, sa compétence jeunesse comme suit :

« Conduite et coordination des actions socio-éducatives, de loisirs et d'accompagnement à la scolarité visant à combattre les inégalités, les risques d'exclusion, la délinquance et



contribuant à l'intégration dans la société, l'apprentissage de la vie sociale, la citoyenneté, la responsabilisation et l'engagement sur l'ensemble des temps de la vie des jeunes, en lien avec les parents et en partenariat avec tous les acteurs du territoire ».

Cette rédaction des statuts de la CCS constitue le cadre juridique de l'action du futur service intercommunal de la jeunesse. Ce projet devra décliner une politique et un projet pour la jeunesse, actuellement en cours de construction, qui devra tenir compte des enjeux du territoire et des contraintes financières.

Cette modification de la compétence statutaire de la CCS doit désormais faire l'objet de délibérations concordantes des Communes membres de la CCS.

Il est demandé au Conseil municipal de se prononcer sur la modification envisagée.

Le Conseil Municipal,

**VU** le Code général des collectivités territoriales, et notamment ses dispositions relatives aux modifications statutaires des EPCI

**VU** l'arrêté préfectoral du 28 décembre 1995 portant création de la Communauté de Communes de Sélestat et les différents arrêtés subséquents modifiant les compétences exercées

- **APPROUVE** l'inscription dans les statuts de la Communauté de Communes de Sélestat de la nouvelle rédaction de la compétence jeunesse comme suit:

*« Conduite et coordination des actions socio-éducatives, de loisirs et d'accompagnement à la scolarité visant à combattre les inégalités, les risques d'exclusion, la délinquance et contribuant à l'intégration dans la société, l'apprentissage de la vie sociale, la citoyenneté, la responsabilisation et l'engagement sur l'ensemble des temps de la vie des jeunes, en lien avec les parents et en partenariat avec tous les acteurs du territoire ».*

**Adopté par 8 voix pour et les abstentions de**

*Messieurs Eddy BROXER, Jean-Claude HERRMANN, Thierry DECK, Roger WERRA,*

*Christian SCHLEIFER, Rémy BOLTZ*

*Mesdames Béatrice JEANJACQUOT, Éliane KLEIN, Delphine KOEPF*

*(+ procurations de M. Eddy SPORER et Mme Fabienne OBERLE)*

L'abstention est justifiée par le manque de communication fourni sur les actions du Service Jeunesse, le Maire rappelant néanmoins des actions ciblées par le Service Jeunesse (Aline TUTIN et Omar SEFROUN) au foyer de l'école, à la Salle Harmonie et au Club House et un exposé devant le Conseil Municipal.

L'abstention est aussi inhérente à l'inquiétude d'un transfert allégeant des postes de la Ville sur des postes à rétribuer par la Communauté de Communes.

## **7. DECISIONS DU MAIRE**

M. le Maire informe le Conseil Municipal de l'usage fait depuis la dernière séance de la délégation d'attribution consentie par l'assemblée selon l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales et la délibération du Conseil Municipal en date du 08 avril 2014.

**MARCHES ET ACCORDS-CADRES (04)**

De prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres ainsi que toute décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget.

- Décision municipale du 19 mai 2016 relative à la signature d'un avenant au marché de maîtrise d'œuvre concernant la construction de la Maison de la Jeunesse et des Sports. Avenant de 4286,66€ HT pour mise à jour du montant du montant global des honoraires actualisés selon le nouveau montant.

**CONTRATS D'ASSURANCE ET INDEMNITES DE SINISTRE (06)**

De passer les contrats d'assurance ainsi que d'accepter les indemnités de sinistre y afférentes.

- Décision municipale du 26 avril 2016 relative à l'acceptation du chèque de la CIADE d'un montant de 4 176 € dans le cadre du règlement du sinistre du 06 janvier 2016 (incendie causé par des actes de vandalisme. Remplacement du tilleul et réparation sur carrefour Rue Judepfad suite à incendie de véhicule).
- Décision municipale du 18 mai 2016 relative à l'acceptation du chèque de la CIADE d'un montant de 436,38 € dans le cadre du règlement du sinistre du 11 janvier 2016 (remplacement de panneaux forestiers dégradés à la sortie de Kintzheim).

**DROIT DE PREEMPTION URBAIN (15)**

D'exercer, au nom de la Commune, les droits de préemption définis par le Code de l'Urbanisme, que la Commune en soit titulaire ou délégataire, de déléguer l'exercice de ces droits à l'occasion de l'aliénation d'un bien selon les dispositions prévues au premier alinéa de l'article L.213-3 de ce même code dans la limite de 500 000 €

M. le Maire informe le Conseil que deux (2) déclarations d'intention d'aliéner ont été présentées par :

- Maître RIEG (04/2016)
- Maître NUSS (05/2016)

et que la Commune renonce à user du droit de préemption sur les biens suivants :

N° d'ordre	Situation du bien	Réf. Cadastre	Contenance	Nature	Observations
04/2016	11 rue du Gal de Gaulle	Section : 01 Parcelle: 173	104 m <sup>2</sup>	Bâti	SCP Rieg Nonnenmacher Bellot (Saverne)
05/2016	Cœur du Village	Section : 04 Parcelle s: 406,407 Section : 07 Parcelle : 326/56	666 m <sup>2</sup>	Non bâti	SCP Nuss/Moreau (Châtenois)

**8. DIVERS**

Mme Éliane KLEIN demande s'il n'est pas possible d'installer un banc en forêt au Hahnenberg à proximité du Mémorial en souvenir de l'avion américain qui s'est crashé non loin du sommet le 18 mars 1944.

Il va y être réfléchi en parallèle à la mise en place du balisage depuis la Montagne des singes.

**9. INFORMATIONS COMMUNALES ET INTERCOMMUNALES**

1. Réunion d'harmonisation des charges locatives dans les Bureaux SHKT. D'un commun accord ne seront pas facturés à la Structure les frais et charges d'entretien des locaux. Sont prises en compte les charges d'électricité, entretien chaudière, eau, ordures ménagères, gaz, ramonage, système sécurité-extincteurs, système sécurité/anti intrusion. L'état des dépenses devra être centralisé avant le 31 décembre.
2. Remise des Prix du fleurissement 2015 à la Mairie, vendredi 29 avril 2016.

- Cérémonie régionale de remise des Prix des Villes et Villages fleuris 2015, mardi 17 mai 2016 au Musée Unterlinden de Colmar. Participation du Maire. Le nouvel Unterlinden est remarquable.
3. Déroulement de l'opération Oschterputz, samedi 2 avril 2016. Bilan par l'Adjoint M. SUTTERLITTI. Remerciements aux équipes participantes.  
NB : Autre chaîne de mobilisation, celle de « Nettoyons la Nature » organisée pour la 19<sup>ème</sup> fois par les Centres E. Leclerc les 23 - 24 et 25 septembre 2016, selon la méthodologie indiquée par le document du 21 avril 2016.
  4. Suite des investigations PLU par une série de réunions sur le règlement, jeudi 31 mars et jeudi 14 avril. Réunion publique jeudi 26 mai à 19h à la Mairie. Réunion des personnes publiques associées jeudi 9 juin à 9h30 à la Mairie et à 17h présentation du PLU en Commissions regroupées. Le Conseil municipal spécial PLU se tiendra mardi 5 juillet 2016 à 20h.
  5. Assemblée Générale des Sapeurs-Pompiers du CPI de Kintzheim, vendredi 15 avril 2016. Participation du Maire et de l'Adjoint « eau » M. SUTTERLITTI. Passation de présidence de l'Amicale entre Christophe ICHTER et Arnaud HAMM.
  6. - Réunion du Comité de pilotage de la Maison de la Jeunesse et des Sports, mercredi 20 avril 2016 à 17h en présence de l'Architecte pour validation du programme. Discussion autour du patio et de l'organisation intérieure.  
- Le rendez-vous du mercredi 11 mai 2016 chez l'Architecte du Patrimoine, Mme Malory CHERY, pour débattre du programme de la Maison de la Jeunesse et des Sports a été fructueux. Le projet présenté par l'Architecte M. ROUBY est jugé de qualité. Il reste à affiner la partie sommitale végétalisée ainsi que les éléments de rambardes protectrices.  
- L'AG du RCK est notée pour samedi 18 juin 2016 à 11h à l'étang de pêche d'Orschwiller. Participation du Maire.
  7. - Assemblée Générale extraordinaire de l'Association « La Farandole », mardi 7 juin 2016 à 21h à la Salle Sainte Barbe de Sélestat. Participation de l'Adjointe A. SCHREIBER.  
- Conseil d'école RPI, lundi 6 juin 2016 à 20h. Participation de membres de la Municipalité, le Maire étant retenu par une réunion Com/Com Sélestat.
  8. Le 8 mai 2016 a été illustré par des faits de l'Histoire de la 2<sup>ème</sup> Guerre Mondiale et des actions spécifiques menées au sein de la Communauté villageoise. Un témoin supplémentaire de la libération du 30 novembre 1944 vient de disparaître en la personne de Pierre BLUMBERGER (p.41/42 du Magazine « Un certain 30 novembre »). Citoyenneté d'Honneur pour le Colonel François JACQUOT, Président honoraire du Souvenir Français, partenaire avec la Commune pour des actions de Mémoire. Participation de Jean-Luc MAURER, détenteur d'une hélice du Liberator B24 qui s'est écrasé sur les pentes du Hahnenberg le 18 mars 1944 et du Lieutenant-Colonel Xavier GRALL, nouveau Citoyen de Kintzheim.
  9. Table ronde organisée par la MSA à la Salle des Fêtes sur les produits phytosanitaires. Confrontation entre deux modes de culture, la traditionnelle et la bio. Participation assidue, du Nord au Sud de l'Alsace.
  10. Réception du tracteur équipé d'un châssis d'arrosage, lundi 2 mai 2016, dans l'enceinte des Ateliers communaux. L'originalité de l'équipement réside dans une utilisation combinée par un seul Agent. La livraison avait dû être retardée pour des raisons techniques de création du robot d'arrosage télescopique au coût de 17 214,24€ HT. Les élus demandent aux Agents de soigner l'ensemble du matériel technique mis à leur disposition par la Commune.
  11. Dernières informations du 4<sup>ème</sup> SlowUp qui se déroulera dimanche 5 juin 2016. Un arrêté règlemente la circulation sur les départementales. Le dispositif a le soutien des élus, des associations et clubs. Présence appréciée de la Brigade Verte au double carrefour RD159/RD35 près de l'église ainsi qu'à l'entrée/sortie interdite à toute circulation venant du Massif

forestier. Différentes animations auront lieu sur les places festives de Kintzheim, à la Salle des Fêtes, au Plateau sportif de la Rue du Stade et près du Jardin de l'Apothicaire, ouvert au public dans le cadre du Rendez-Vous national dans les Jardins.

12. - Königs'Art a réalisé samedi 14 mai en l'église St Martin un Concert de qualité qui a explicité des œuvres variées des XV<sup>ème</sup> et XVI<sup>ème</sup> siècles sous la direction de Jean-Paul WALLER. Concert apprécié par un public élargi et des touristes vacanciers.
  - Jeux d'orgue, samedi matin 4 juin 2016, sous la direction de Bruno SOUCAILLE.
  - Concert « Ensemble Variation », dimanche 19 juin 2016 à 17h. Le Directeur = Damien SIMON.
13. - Création d'un panneau près de l'entrée de l'église St Martin « Eglise catholique Saint Martin bâtie en 1844-1846 sur l'emplacement d'un premier lieu de culte ».
  - La Conférence de Fabien BAUMANN sur la construction de l'église St Martin selon les plans de l'Architecte Antoine RINGEISEN a été appréciée lors de la soirée du 4 mai 2016 à la Mairie. Elle peut être bissée à l'automne dans une thématique comparative élargie pour un accueil grand public dans une Salle des Fêtes.
14. Le chantier de rénovation de la partie octogonale du clocher et de la façade Est de l'église débute à partir du lundi 6 juin sous les actions des cordistes expérimentés et habilités pour ce genre d'intervention sur Monuments du Patrimoine.
15. Réunion du Bureau de la Communauté de Communes, lundi 23 mai 2016, avec différents points de débat, la démarche d'optimisation énergétique, le projet d'éoliennes dans le Ried, le transfert des zones d'activités à l'intercommunalité selon la loi NOTRE.
16. Réunion de la Commission communale des Impôts directs, vendredi 1<sup>er</sup> juillet 2016 à 10h à la Mairie, en présence de l'Inspectrice de la Direction Générale des Finances Publiques. Évaluation annuelle des nouvelles constructions, additions de construction ou changements divers.
17. Dans la semaine du lundi 23 mai 2016 il y aura des épisodes de tournage d'un film « Meurtre à Strasbourg » au Bierkeller, route de Châtenois. Le film, commandé par France 3, illustre la série « Meurtre à ... ». Le Bierkeller a été sélectionné pour une séquence insolite.
18. Le local rénové de La Poste (provisoire) est proposé par la Municipalité comme « Mairie annexe » pour des activités spécifiques. La salle sera équipée en office et lieu de travaux pratiques. Vu les investigations pour le regroupement associatif dans le Secteur de la Rue du Stade, il n'était pas opportun de réserver cette salle à un usage particulier.
19. Démarche Territoire et Dynamiques Economiques. Première réunion Salle Sainte Barbe à Sélestat, lundi 2 mai 2016. Participation du 1<sup>er</sup> Adjoint E. BROXER. Idem pour l'Assemblée Générale de l'ADAC, mardi 3 mai à Benfeld. Suite des travaux pratiques sur l'économie lundi 6 juin 2016 à 18h30 à l'Espace des Tisserands à Châtenois.
20. Le prélèvement « eau » au puits de captage Galgenfeld du 10 mai 2016 à 8h40 établi par l'ARS a conclu un résultat de 41mg/l de nitrates, taux très encourageant. Qu'en sera-t-il lors de la prochaine analyse, après les importants orages de mi-mai ?
21. Le Comité de suivi des Antennes-relais dans le clocher de l'église peut être composé de la municipalité, d'un membre du groupe minoritaire, d'un membre représentatif des groupes de parents d'élèves et d'un organisme spécialisé extérieur de défense des consommateurs. Vendredi 13 mai 2016 a été adressé au Maire un mail-réponse sur les clauses de rupture du Contrat.
22. Chaque mois est dressé un Bilan d'activité des gardes de la Brigade verte. A titre d'exemple celui du 1<sup>er</sup> avril au 30 avril 2016. Visites régulières en Mairie. Echange d'informations. Présence de la Brigade verte lors de la Saint Urbain, du tournage du film le 23 mai et lors du 4<sup>ème</sup> SlowUp

- Alsace. Une synthèse de satisfaction a été publiée en page régionale des DNA sous la plume du journaliste-reporter Stéphane FREUND.
23. Pour les anciens propriétaires du garage Lacombe a été organisée une visite commentée des Ateliers municipaux, vendredi 13 mai en fin de matinée. A été présentée la structure globale intérieure et extérieure ainsi que les lieux de l'OTI en présence de Fabien BAUMANN. Cette visite sera suivie par une visite destinée aux élus du Conseil Municipal. Date proposée pour l'inauguration officielle : samedi 5 novembre 2016 à 10h. Les personnalités et les grands élus ont été contactés.
  24. Les écoles de Kintzheim participant à l'application républicaine et citoyenne, va être apposé sur chacune un logo spécifique bleu-blanc-rouge / Liberté-Egalité-Fraternité, École élémentaire 1860 / École maternelle 1972.
  25. Le Jardin de l'Apothicaire sera ouvert au public comme en 2015, en partenariat avec les instances de l'OTI et de la Maison de la Nature. Des animations auront lieu en juillet/août tous les jeudis de 9h30 à 12h. Animation spécifique, vendredi 3 juin dans le cadre des Rendez-Vous nationaux aux jardins, destinée aux écoliers de Kintzheim. Ouverture du Jardin lors du 4<sup>ème</sup> SlowUp, à partir de 11h.
  26. - Le Concert choral (Chœur du Hahnenberg/Chœur des Hommes de Plobsheim) a lieu samedi 28 mai 2016 à 20h à la Salle des Fêtes, sur réservation.  
- La 20<sup>ème</sup> Randonnée pédestre organisée par l'Amicale des Donneurs de sang se déroulera sur un circuit de 10km par vignoble et forêt, dimanche 26 juin 2016 au départ de la Salle des Fêtes. Les membres du Conseil Municipal sont invités à honorer la marche et le repas.
  27. Réunion de la Commission Locale de l'eau, jeudi 12 mai à 9h. Compte d'exploitation 2015 et Budget 2016. Programme des travaux 2016 : renforcement des réseaux d'eau et d'assainissement de la Rue des Africains. Pour des mesures budgétaires, le programme Bellevue suivant ne peut être entrepris avant 2018.
  28. Prestation de l'École de musique, vendredi 17 juin 2016 à 19h30 à la Salle des Fêtes. Participation de représentants du Conseil Municipal. Les jeunes musiciens, vivier de la Musique municipale St Jacques, sont à encourager.
  29. Inondation de la Salle Harmonie suite au gros orage du 12 mai à 5h du matin, avec remontée des eaux depuis le syphon de la cuisine. Intervention des Agents techniques, de BEREST, du SDEA. A l'origine une malfaçon de branchement ou une obturation. Des travaux ont été entrepris pour circonscrire le problème. Retard de France Telecom pour déposer le réseau aérien de la Rue des Américains. Relance via la Maîtrise d'œuvre.
  30. Réunion du Comité du SYNDILL 31 mai 2016 à Matzenheim. Participation du 1<sup>er</sup> Adjoint. Pour des mesures d'efficacité et de responsabilité, le Syndicat devrait intégrer le SDEA dès le 1<sup>er</sup> janvier 2017.
  31. Une Assemblée Générale ordinaire et extraordinaire aura lieu à la Maison d'Accueil « Le Hattenberg », mardi 31 mai 2016 à 17h30.
  32. L'Assemblée Générale de l'Association « Fonds Martel-Catala-Anne SCHUHLER », se tiendra vendredi 24 juin 2016 à la Maison du Pain de Sélestat. Kintzheim a été le premier lauréat du Fonds obtenu pour la restauration de la statue St Martin sur le frontispice de l'église. Participation de l'Adjointe M. KRUMB.
  33. Des travaux sur les deux RD159 et 35 sont organisés par les Services Techniques départementaux des routes sur les tronçons, Batteuse - église et sortie Sud jusqu'à Orschwiller. Pour des raisons de contraintes entreprise et SlowUp 2016, les dates indiquées seront sans doute différées.

34. Jeudi 2 juin 2016 à 9h30, la Sous-Commission Départementale pour la Sécurité contre les risques d'incendie et de panique dans les ERP analysera le dossier de la Maison de la Jeunesse et des Sports. La réunion a lieu au SDIS Groupement Sud Obernai.
35. Fête des Remparts à Châtenois, dimanche 12 juin 2016. Grande fête médiévale en Alsace, avec cortège et animations, marché, jardin médiéval, métiers anciens, spectacles, musique, danse. La fête est née à partir des investigations en réunions de travail des 10 Communes Touristiques, de Dieffenthal à Bergheim. Bel exemple de création illustrant le dynamisme castinétois.

*Séance close à 23h00*

**Délibérations approuvées**

**Kintzheim, le 25 mai 2016**



**Le Maire,  
Francis WEYH.**

Émargements			
BLUMBERGER Chantal		OBERLE Fabienne	
BOLTZ Rémy		KRUMB Michèle	
BROXER Eddy		RENTZ-LE MERLE Isabelle	
DANTZ Christian		SCHLEIFER Christian	
DECK Thierry		SCHREIBER Anny	
HERRMANN Jean-Claude		SCHULTZ Nathalie	
JEANJACQUOT Béatrice		SPORER Eddy	
KLEIN Éliane		SUTTERLITTI Maurice	
KOEPF Delphine		WERRA Roger	